

KANINADIG PLOVELTH



Bulletin d'information de la commune de Plomelin

Septembre 2005

E-mail : mairie.plomelin@wanadoo.fr – Site Web : <http://www.plomelin.com>



*La rentrée des classes
à l'école maternelle publique
(voir en page 3).*

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2005

COMMANDE PUBLIQUE

Atelier relais à vocation commerciale : autorisation du Conseil pour la signature d'un avenant au lot n°9 après avis favorable de la commission d'appel d'offres.

Piste cyclable de la V.C. 1 (du bourg à l'Avantage) : suite à une consultation, la société LE PAPE est la mieux disante. Le Conseil a choisi un revêtement en sable de carrière pour un montant de 40 580 €. (solution la moins onéreuse et la mieux adaptée).

Travaux d'aménagement du **centre-bourg** : lancement d'un appel à candidatures.

AFFAIRES FONCIERES

Vente à l'**O.P.A.C.** du terrain destiné à la construction d'un bâtiment comprenant des commerces et des logements, près du giratoire de Crymych : accord du Conseil au prix de 14 € le m², frais en sus.

Aménagement des bois du Leurré : accord du Conseil pour la signature d'une convention avec l'Office National des Forêts pour placer le secteur sous régime forestier. Le Maire est également autorisé à mandater l'O.N.F. pour les études préalables à l'ouverture de ces bois au public. Le lycée de Kerbernez sera associé à ce projet.

TARIFS COMMUNAUX

Restaurant **scolaire** et garderie périscolaire : augmentation de 2,2 % des tarifs.

Service de **l'eau** : les tarifs augmenteront de 2,5 % en 2006.

PERSONNEL COMMUNAL

En raison de la **hausse de la fréquentation** de la garderie et du restaurant scolaire, le Conseil a voté la création de deux postes supplémentaires. **Garderie** : un agent d'animation à mi-temps (à partir du 16 août). **Restaurant scolaire** : un agent d'entretien temporaire pour l'année scolaire 2005-2006 (4/35è).

AFFAIRES DIVERSES

Anse de Combrit : le projet de classement en zone **Natura 2000** a fait l'objet d'une **longue discussion**. Au vu des **garanties** apportées par la préfecture, le Conseil n'est **pas défavorable** au classement, sous réserve de respecter **quatre conditions** : être consulté sur le cahier des charges, pas de contraintes supplémentaires pour les activités situées en amont ni pour le nautisme, maintien de l'ouverture du site au public.

Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau : adoption. Le document est à la disposition du public à la mairie.



TRAVAUX SUR LA COMMUNE

LE RENDEZ-VOUS DES SERVICES TECHNIQUES

Voirie et réseaux

Désherbage manuel des bords de voies et dans les lotissements.

Bâtiments communaux

Travaux divers dans les écoles (entretien ou fabrication de mobilier et de panneaux d'affichage). Confection d'une aire de lavage des véhicules à l'atelier municipal. Réparation de portes suite aux effractions dans des bâtiments communaux (local technique du cimetière, galoche, pétanque). Nettoyage des vitres des bâtiments communaux à l'aide

d'une nacelle. Entretien des fenêtres et des volets à Ti Kreis. Nettoyage de la toiture du colombier de Lestremeur.

Sentiers piétons et espaces verts

Confection et mise en place d'une chicane sur le sentier piéton du foyer de vie. Taille de haies. Entretien des sentiers piétons et des espaces verts. Nettoyage au gyrobroyeur et à la faucheuse de la nouvelle parcelle communale située dans le prolongement de l'espace vert des Menhirs. Elagage mécanique à l'aide d'un lamier (entreprise ADEL Services).

QUIMPER COMMUNAUTÉ

MODIFICATION DES STATUTS ET DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE : FORMALITE OU VERITABLE ENJEU ?

Pour répondre aux **obligations** du législateur, les communautés de communes ou d'agglomération sont tenues de préciser le contenu de leurs projets et de leurs compétences. Au cours de la séance d'avril 2005, le Conseil communautaire, puis les conseils municipaux ont approuvé les modifications aux statuts de la communauté. Ces modifications comportent la définition de **quatre compétences obligatoires** (développement économique ; aménagement de l'espace communautaire, en particulier les transports en communs ; équilibre social de l'habitat ; politique de la ville) et des **compétences optionnelles** (assainissement ; protection et mise en valeur de l'environnement dont la collecte des ordures ménagères ; construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements communautaires, dont les bibliothèques). Quelques compétences facultatives ont également été retenues.

Parmi les compétences obligatoires ou optionnelles, certaines sont exercées sous réserve de **définir « l'intérêt communautaire »**. La mise en conformité des statuts doit s'accompagner de cette définition. C'est l'objet d'une délibération d'avril 2005 du Conseil communautaire. Il serait trop long d'en reprendre tous les points, citons deux exemples. En matière de développement économique, la création de zones d'activités répondra à certains critères objectifs. Aux plans culturel et sportif, « l'intérêt communautaire » est limité à la lecture publique (les bibliothèques) et aux piscines (Aqarive et Kerlan Vian). Les autres activités ne sont pas de la compétence de Quimper Communauté, une évolution est cependant possible.

C'est tout l'intérêt du projet communautaire qui doit définir les compétences et les objectifs à plus long terme, ceci dans différents domaines d'activités. N'oublions pas qu'**une compétence est exercée par la commune ou par Quimper Communauté, mais la ligne de partage doit être claire** pour éviter la confusion des compétences et des responsabilités. A chacun son secteur d'intervention, il s'agit du véritable enjeu politique. Les modifications, un peu précipitées pour respecter les délais légaux, seront revues au fil de l'évolution des projets de l'agglomération et des communes.

VERS UNE REFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Progressivement, la législation relative aux modalités de calcul de la taxe professionnelle a connu de nombreux changements. La dernière réforme importante (1999) concernait la suppression de la part salaire pour ne pas pénaliser l'emploi. La réforme **projetée** vise à établir une assiette imposable prenant en compte 80 % de la valeur ajoutée (en résumé recettes - dépenses) et 20 % de la valeur locative foncière.

Rappelons que toutes les recettes de la taxe professionnelle sont **perçues par Quimper Communauté et partiellement restituées aux communes**. Le budget de Quimper Communauté est financé par les entreprises et leurs impôts (taxe professionnelle et versement transports) en plus des subventions de l'Etat (dotation globale de fonctionnement). Les impôts des ménages (fonciers et taxe d'habitation) financent les budgets communaux (sans parler du département et de la région).

RESEAU DE BUS

Le guide des **horaires de l'hiver 2005/2006** a été distribué **dans les foyers** à la fin août avec un plan du réseau et des dépliants sur les nouveautés. Ces documents sont également disponibles **à la mairie**. L'accès aux transports en commun est facilité pour les moins de 25 ans car le **tarif jeunes** est désormais appliqué sans condition de statut. Pour toute information sur le réseau, le **site Internet www.qub.fr** est à votre disposition. A noter qu'il est désormais possible de télécharger les **fiches horaires** de tous les **points d'arrêts** du réseau.

Rappelons qu'un **nouvel arrêt** a été créé au **Rest** (ligne 26). Le départ de **Kervéo** (ligne 28) de 8h08 a été avancé à 8h00 pour les collégiens qui se rendent à La Sablière. Après accord avec le transporteur CASTRIC, les rotations de 9h50 (Quimper) et de 10h35 (Plomelin) continueront à être effectuées en car. Aux arrêts communs, les usagers doivent attirer l'attention du conducteur pour être sûrs que le bus s'arrête.

RAPPORT D'ACTIVITES 2004

Le document est consultable à la mairie.



LA RENTRÉE SCOLAIRE À PLOMELIN

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE

Les **99** enfants inscrits à la rentrée se répartissent en **quatre classes** :

- 28 élèves en grande section avec Joëlle BIGER-CORNIC, directrice ;
- 28 en moyenne section avec Régine ROCUET ;
- 22 en petite section avec Yves VALDELIEVRE ;
- 21 en petite section avec Isabelle PITREY.

D'ici Noël, dix autres enfants viendront grossir les rangs. Des tables et des chaises ont été commandées pour **renouveler le mobilier** de la petite section, ainsi que des tapis pour la bibliothèque et la salle de sieste de la moyenne section.

ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE

148 élèves sont inscrits, soit **sept classes** :

- 25 élèves en C.P. avec Clothilde GUILLEMOT ;
- 27 élèves en C.E. 1 avec Marie-Christine BAGHIOUS ;
- 24 élèves en C.E. 2 avec Marie-Anne LANDURE ;
- 15 élèves dans la classe à double niveau (huit en C.E. 2 et sept en C.M. 2) de Christine GODEL ;
- 23 élèves en C.M. 1 avec Alain LE GUEN ;
- 25 élèves en C.M. 2 avec Yves DUCRET, directeur, qui est remplacé deux après-midis par semaine par Agnès

HERREMANN ;

- huit élèves en classe d'adaptation avec Danielle LE BRAS, secondée par Jocelyne RAFIN, éducatrice spécialisée.

Il est rappelé aux parents d'élèves qu'il est **formellement interdit de stationner sur hent Pierre Larhant (hent Keramer), en particulier devant l'entrée de l'école élémentaire**, pour des raisons de sécurité.

ECOLE NOTRE-DAME DE L'ASSOMPTION

141 enfants sont inscrits (quatorze de plus que l'année dernière). Un demi-poste supplémentaire a été demandé du fait de cette **hausse des effectifs**. On compte 69 élèves en maternelle et 72 dans les classes élémentaires :

- 42 élèves (petite section de maternelle et une partie de la moyenne section) avec Renée GOAS ;
- 27 élèves (moyenne et grande sections) avec Annie TOULEMONT et Solange STEPHAN qui travaillent à mi-temps ;
- 25 élèves en C.P. / C.E. 1 avec Sylvie MAUDIRE ;
- 24 élèves en C.E. 1 / C.E. 2 avec Jacqueline LE GAC ;
- 23 élèves en C.M. 1 / C.M. 2 avec Jacques CORNEC, directeur.

AFFAIRES SOCIALES ET JEUNESSE



AFFAIRES SOCIALES : LES PERMANENCES

ORGANISMES	PERMANENCES
Adjointe au Maire chargée des affaires sociales : M ^{me} Odette CATANZANO	Mairie : mardi, 10h00 - 12h00
Assistante sociale : M ^{me} PERRIN, sur rendez-vous, tél. 02 98 76 25 14	Mairie : 2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardis du mois, 9h00 - 12h00
Mission locale : M. SZYJAN, tél. 02 98 64 42 10	Mairie : 1 ^{er} mardi du mois, 9h00 - 10h30
A.D.M.R. : Ti Michel, tél. 02 98 94 21 73 ; M ^{me} Annick MORIN, tél. 02 98 94 21 73 ; M ^{me} Annie LE QUEAU, tél. 02 98 55 22 64	Ti Michel : mardi, 10h00 - 11h30
R.A.M. : tél. 02 98 94 27 35 ; M ^{me} Yvonne BEUZE, animatrice C.A.F., tél. 02 98 98 38 77	Maison de l'enfance : activités les trois premiers jeudis du mois. Permanences : 1 ^{er} jeudi du mois, 14h00 - 17h00 ; 4 ^{ème} jeudi du mois, 16h00 - 18h30
C.L.S.H. : tél. 02 98 94 27 35	Maison de l'enfance : mercredi et pendant les vacances scolaires (sauf à Noël)

Autres structures

- **Pact Arim :** tél. 02 98 95 67 37 ;
- **C.A.T. de Kerneven :** tél. 02 98 52 55 91 ;
- **M.A.P.A. Ti Gwenn,** 3 hent Kergoff : tél. 02 98 94 20 40 ;
- **Foyer de vie Ker Odet,** Poulpry : tél. 02 98 94 21 22.

LA MISSION LOCALE DU PAYS DE CORNOUAILLE : AU SERVICE DES JEUNES

La Mission Locale accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans issus du système scolaire qui veulent s'engager dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'accompagnement peut porter sur l'orientation professionnelle et l'accès à la formation, le suivi des parcours d'insertion, l'information sur les droits et les

démarches.

Les sujets abordés sont variés :

- recherche d'emploi : C.V. lettre de motivation, démarche d'accès à l'emploi ;
- mobilité : information sur la gratuité des transports urbains sur Quimper-Communauté, les aides, bourse permis de conduire du Conseil général ;

- **logement** : information sur les adresses utiles, le dispositif A.L.T. ;

- **aides financières** : Fonds d'Aide aux Jeunes, Contrat d'Autonomie, rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

- **passport-loisirs**.

Travaillant en partenariat avec les services sociaux, l'A.N.P.E. et les organismes de formation, les conseillers de la Mission Locale assurent à chaque jeune une écoute attentive et des propositions adaptées. **Permanence à la mairie le 1^{er} mardi mois**, prendre rendez-vous au 02 98 64 42 10.

BIENTOT UN NOUVEAU CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS AU MOULIN DES LANDES

Un nouveau centre destiné à la **formation initiale et continue** dans les secteurs du **bâtiment et des travaux publics** va ouvrir ses portes prochainement au Moulin des Landes à Quimper. Il a reçu la visite des élus de Quimper Communauté en juin dernier. Cet établissement de 12 000 m² sera un outil remarquable pour une formation de

qualité aux métiers du B.T.P. Une orientation à considérer pour les jeunes dans un secteur qui recrute.

ATELIER EQUILIBRE : POUR LA PREVENTION DES CHUTES DES PERSONNES AGEES

De **nouvelles séances** de l'atelier Equilibre sont prévues cet automne dans le cadre du programme de prévention des chutes organisé par l'Assurance Maladie. Les chutes causent 12 000 décès chaque année, c'est la **première cause** de mortalité chez les plus de 65 ans.

Les séances de l'atelier Equilibre animé par Mme. Françoise JOLIVET portent sur le renforcement articulaire et musculaire, les réflexes, la coordination, l'acuité visuelle et auditive, les gestes pour se relever, les conseils pour prévenir les risques de chute chez soi. Une étude montre que le taux de chute chez les personnes ayant participé au stage diminue de 2/3.

Le programme comporte **douze séances d'une heure**. Une participation de 15 € est demandée. Une **réunion d'information** aura lieu le mardi 18 octobre à la M.P.T. à 10h00. On peut également contacter M^{me} JOLIVET au 02 98 52 55 36.

IL Y A CINQUANTE ANS



L'équipe des mariés qui affronta les célibataires lors d'un match de football en 1954. Debout, de gauche à droite : Paul LE GOFF, Isidore GLEHEN, Lucien FORLAY, René QUEAU, Hervé PLOUZENNEC, Albert BOSSER. Agenouillés, de gauche à droite : Jean MERRIEN, Vincent HELIAS (dit Visant Vraz), Jean LE BRIS, Jean DOARE, Victor SENECHAL. Quelqu'un se souviendra peut-être du résultat...

(photo Jean FEUNTEUN).



LES CONSEILS DU MOIS

LOCAUX ASSOCIATIFS : MISE EN GARDE

Suite aux **effractions** commises cet été (une dizaine en deux mois...), il est rappelé aux associations de ne pas conserver d'objets de valeur ni de boissons dans les locaux mis à leur disposition.

CHANTIER DU NOUVEAU COMPLEXE : INTERDIT AU PUBLIC

A plusieurs reprises, le chantier du nouveau complexe a fait l'objet de **visites indésirables et dangereuses** : escalades sur le bâtiment et la grue, allumage d'un feu. Ce lieu est strictement interdit au public en raison des risques d'accidents. La mairie portera plainte en cas de nouvelles effractions.

STATIONNEMENT : ENIEME RAPPEL

Il est demandé aux automobilistes de ne pas stationner sur les passages cloutés du **bourg**, même le temps d'une course rapide.

EXCES DE VITESSE

Des véhicules circulent trop vite sur les voies des lotissements (par exemple rue Menez Pladennou) et les

routes de la commune (Ti Lipig, Gorré Bodivit notamment). Attention également à la sortie de Kerrun (vitesse limitée).

QUELQUES INCIVILITES

Des **dépôts d'ordures** ont encore été signalées : vieux meubles abandonnés près d'une benne, bouteilles vides déposées devant une maison. Est-ce par paresse ou par malveillance ? Les horaires de la déchetterie de Kerbenhir sont indiqués à la fin du bulletin et il y a suffisamment de conteneurs à verre sur la commune... Rappelons également que des **cannettes** de bière et des **bouteilles** d'alcool... vides sont régulièrement jetées dans les espaces publics du bourg, notamment à partir du jeudi soir. A noter également le vol des cinq **drapeaux** du balcon de la mairie dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre...

TAILLE DES HAIES

En bordure de route ou de trottoir, veillez à tailler vos haies pour éviter qu'elles ne débordent sur le domaine public (un exemple parmi quelques autres : Lenn Kerbernez).

CHATAIGNIERS MALADES

Plusieurs foyers d'infection ont été constatés sur la commune, les châtaigniers sont atteints par le **chancre de l'écorce**. La lutte contre ce parasite est **obligatoire**. Il faut repérer les châtaigniers malades (feuillage peu abondant qui sèche avant l'automne ou arbres morts), couper les

arbres atteints et brûler le bois, désinfecter la lame de la tronçonneuse. **En bordure de la voie publique : attention à la chute des arbres morts en cas de vent.** Renseignements sur le chancre de l'écorce du châtaignier à la FEDEREC, tél. 02 98 43 04 44.

EN BREF

PERSONNEL COMMUNAL

Hélène AUTRET, la **nouvelle secrétaire générale**, a pris ses fonctions le 1^{er} septembre. Elle était précédemment en poste à la mairie de Kerlouan.

MODIFICATION ET REVISION SIMPLIFIEE DU P.O.S. DANS LE SECTEUR DE KERBERNEZ (RAPPEL)

La fondation Massé-Trévidy qui gère le lycée horticole de Kerbernez projette la **création d'un golf** d'application. Ce projet nécessite une révision simplifiée du plan d'occupation des sols. Les modifications proposées par ailleurs sont limitées, elles permettront des assouplissements et le règlement de quelques projets avec dépassements de coefficient d'occupation des sols. Il ne

s'agit pas d'une révision générale du P.O.S. avec classement de terrains non constructibles en terrains constructibles.

Une **enquête publique** se déroulera **du 3 septembre au 3 octobre 2005**. Les **permanences du commissaire enquêteur** se tiendront **à la mairie : samedi 3 septembre (9h00 - 12h00), vendredi 16 septembre (14h00 - 17h00), lundi 3 octobre (14h00 - 17h00).**

PROCHAINE EXPOSITION DES PEINTRES DE PLOMELIN

Elle sera présentée du 18 au 27 novembre. Les personnes intéressées sont invitées à participer à la **réunion préparatoire** qui aura lieu le samedi **24 septembre** en mairie, à 10h30.

LES ASSOCIATIONS PLOMELINOISES



PETANQUE DES VIRE COURT : 30^{EME} ANNIVERSAIRE

Au cours d'une manifestation réunissant les joueurs de pétanque de Plomelin, Jacques BELLANGER, président, a tenu à rendre hommage aux **fondateurs** du club en 1975, notamment Paul KERMARC, Albert RAPHALEN, Victor SENECHAL. Il y a associé les différents présidents qui se sont succédés comme Michel QUERREC. Albert RAPHALEN a reçu un trophée en remerciement de ses **16 années de présidence**. Victor SENECHAL et Michel QUERREC ont également été récompensés pour leur travail par une médaille souvenir. De 35 à l'origine, la Pétanque compte aujourd'hui **plus de 100 membres**.

AMIS DE TI GWENN

Le samedi 24 septembre, à partir de 15h00, les anniversaires du mois seront animés par les Milinerien

Ploveilh à Ti Gwenn.

L'**assemblée générale** de l'association aura lieu à la résidence le mardi 4 octobre à 18h00.

Le mardi 11 octobre, les anniversaires du mois seront animés par le chanteur et guitariste Didier HOCHARD.

Les Amis de Ti Gwenn préparent une **exposition** sur les **pardons bretons d'autrefois**, les personnes pouvant prêter des documents sont invitées à contacter Anne de BOURNONVILLE au 02 98 52 55 75.

ULAMIR E BRO GLAZIK : LE SITE INTERNET

Pour rechercher une activité ou une structure de loisir sur les communes de Plomelin, Plogonnec, Plonéis, Pluguffan ou Guengat, connectez-vous sur **www.kroazhent.org**, le site Internet géré par l'Ulamir qui, comme son nom l'indique, veut être un **carrefour pour la vie locale**.

LES ENTREPRISES PLOMELINOISES

DEVELOPPEMENT DE LA Z.A. DE PENHOAD BRAZ

Quimper Communauté a procédé à l'extension de la zone d'activité de Penhoad Braz. **De nombreux terrains entièrement viabilisés sont disponibles** pour des activités. La surface totale, répartie en deux secteurs, est de 4,5 ha. (division en lots à la demande). Prix prévisionnel : environ 11 € le m². Deux implantations sont dorés et déjà confirmées. Renseignements à la mairie de Plomelin ou au service économique de Quimper Communauté.

DES RECOMPENSES POUR DES PLOMELINOIS

Le jury du 13^{ème} concours régional des produits cidricoles qui a eu lieu à Quimper pendant le festival de Cornouaille a décerné trois médailles à l'entreprise de Guy LE LAY : or pour le pommeau AOC jeune, argent pour l'eau de vie de cidre AOR de plus de 36 mois et bronze pour l'eau de vie de cidre AOR de moins de 36 mois.

Des lauriers également au comice agricole du pays bigouden pour le GAEC TOULLEC, de Kergorentin, dont trois vaches ont été primées. Pour sa part, Henri GUIBON, de Kerjos, a eu deux prix pour son cidre et son miel.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



OCTOBRE 2005		
Mardi 4	Assemblée générale	Amis de Ti Gwenn - M.A.P.A.
Samedi 8	Concours de triplettes Exposition sur la loi de 1905 Assemblée générale et repas	Pétanque des Vire Court Amicale Laïque - M.P.T. Amicale Laïque - Salle socioculturelle
Mardi 11 octobre	Anniversaire du mois	Amis de Ti Gwenn - M.A.P.A.
Jeudi 13	Concours de doublettes	Pétanque des Vire Court
Mardi 18	Réunion d'information sur l'atelier équilibre	Assurance Maladie - M.P.T.
Samedi 22	Fest noz	A.E.P. écoles publiques - Salle socioculturelle et accueil
Dimanche 30	Tournoi de tennis de table	Raquette - Salles socioculturelle et omnisports



ETAT CIVIL

Décès : Joseph MALLEGOL, 81 ans, Kergoff ; Willy PELLERIN, 20 ans, hent Ti Menhir.

Mariages : Jean VACANDARD et Delphine LAURENCE, Kervéo ; Yannick MENIER et Séverine CARIOU, Kerem Vras ; Mikaël LE GRAND, Landrévarzec, et Sylvie PHILIPPE, route de Pont-l'Abbé ; David LE MAY, Charenton-le-Pont (94) et Gwenaëlle LANNUZEL, Park Menn Meur.

Naissances : Juline GUEGUEN, Tal ar Groas ; Dorian LE MAOUT, Tal ar Groaz ; Emilie ONOFRE, Goaremm ar Menhir.

ATELIER POTERIE



L'atelier poterie de Familles Rurales dispose d'une vitrine dans le hall de la mairie, voici quelques œuvres récentes qui montrent le talent de ses membres.

INFORMATIONS PRATIQUES



OUVERTURE DE LA MAIRIE Du lundi au jeudi : 8h00-12h00 ; 13h00-17h00 Vendredi : 8h00-12h00 ; 13h00-16h30 Samedi (état-civil) : 9h00-12h00

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Yves ROHOU, Maire : samedi de 9h00 à 12h00 (de préférence sur rendez-vous) ;
- Gildas GUIQUET, Adjoint à l'urbanisme et à l'environnement : mercredi de 10h00 à 12h00 ;
- Yvonne PETON, Adjointe aux affaires scolaires et au restaurant scolaire : jeudi de 10h00 à 12h00 ;
- Odette CATANZANO, Adjointe aux affaires sociales : mardi de 10h00 à 12h00 ;
- Alban LANLARD, Adjoint aux travaux : samedi de 10h00 à 12h00 ;
- Jean-Pierre ROYANT, Adjoint à la Culture et aux sports : vendredi de 10h00 à 12h00 ;
- Jean-René GUELLEC, Adjoint aux affaires économiques : samedi de 10h00 à 12h00.

HORAIRES DE LA BIBLIOTHEQUE (tél. 02 98 52 58 67)

Mardi : 16h00-18h00 Mercredi : 10h00-12h00 ; 14h00-18h00 Vendredi : 16h00-18h00 Samedi : 10h00-12h00 ; 14h00-17h00 Dimanche : 10h00-12h00

HORAIRES DE LA DECHETTERIE DE KERBENHIR (PLUGUFFAN)

Lundi – Mercredi – Vendredi : 14h00-18h30 Samedi : 8h00-12h00 ; 14h00-18h30

POSTE : du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 15h00 - 17h00. **Samedi :** 9h00 - 12h00.

MEDECINS DE GARDE : appeler le 15 qui assure la régulation.

PHARMACIE DE GARDE : appeler le 17 qui assure la régulation des pharmacies de garde.

HORAIRE DES MESSSES : à 11h00 les deux premiers dimanches du mois ; à 9h30 les autres dimanches.

